Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication le jeudi 5 mars 1998

LES SÉNATEURS NOLIN ET KENNY FERONT LA PROMOTION À MONTRÉAL DU FINANCEMENT TRANSITOIRE DES ACTIVITÉS COMMANDITÉES PAR LES COMPAGNIES DE TABAC.

Montréal (Québec) – Les sénateurs Pierre Claude Nolin et Colin Kenny, champions de la lutte antitabac, ont présenté leur projet de loi d'initiative parlementaire, S-13 – la *Loi sur la responsabilité de l'industrie du tabac*, aux médias québécois lors d'une conférence de presse ce matin. Dans le cadre de leur campagne pancanadienne, ils rencontreront également des représentants du monde culturel et des professionnels de la santé pour promouvoir les objectifs de cette législation. Cette loi aurait pour effet d'accorder des fonds de transition aux groupes culturels et sportifs qui perdront leurs commandites des compagnies de tabac et de financer des programmes d'éducation pour dissuader les jeunes de fumer. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac s'est fait un plaisir de présenter les sénateurs aux journalistes.

« C'est un projet de loi innovateur qui fait la promotion de la santé tout en offrant une alternative aux organisateurs d'activités qui reçoivent actuellement des subventions des compagnies de tabac », souligne Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. « Nous sommes heureux de voir enfin des politiciens d'Ottawa qui encouragent une solution au dilemme entourant commandite et qui n'aille pas dans le sens des intérêts de l'industrie du tabac. En effet, cette loi tomberait pile car elle pourrait combler le fonds de 12 millions de dollars que le gouvernement du Québec vient d'annoncer et remplacer ainsi toutes les commandites de tabac dans notre province. »

Les sénateurs Nolin et Kenny prévoient s'adresser aux représentants de groupes de santé plus tard dans la journée pour les convaincre de se joindre à la liste, déjà impressionnante, des appuis en faveur de cette législation.

La *Loi sur le tabac*, adoptée en 1997, est la plus récente des lois fédérales sur le tabac. La loi interdit la publicité directe des produits du tabac et restreint les commandites culturelles et sportives par l'industrie du tabac.

Selon le sénateur Kenny, « même si 10 millions de dollars par an pendant cinq ans seront consacrés aux programmes-jeunesse, c'est trop peu, compte tenu de l'ampleur du problème du tabagisme. Statistique Canada estime que, d'ici l'an 2000, 12 838 Québécois et Québécoises mourront chaque année d'une maladie liée au tabac. Ma proposition cherche à corriger ce flagrant manque d'équité à l'égard de l'investissement du gouvernement dans la réduction du tabagisme. »

- 30 -

- **Contacts** : Bureau du sénateur Kenny, numéro (613) 996-2877 ; *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* : (514) 598-5537